

**CALENDRIER DES PROCHAINES OPERATIONS**

OBJET	TEXTES	DATES LIMITES DE PROCEDURE
<p><b>Tableau d'avancement à la classe exceptionnelle du corps des professeurs des écoles – campagne 2021.</b></p> <p><u>Personnels concernés</u> : <b>les professeurs des écoles hors classe.</b></p>	<p>Décret n° 90.680 du 1<sup>er</sup> août 1990 modifié, relatif au statut particulier des professeurs des écoles.</p> <p>Bulletin officiel spécial n° 9 du 5 novembre 2020 relatif aux lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.</p>	<p><b>A compter du 8 juillet 2021</b> - Consultation de l'appréciation IEN portée sur le dossier des éligibles au tableau d'avancement à la classe exceptionnelle.</p> <p>La consultation de cette appréciation sera accessible en reprenant le chemin d'accès à votre dossier i-prof en cliquant sur les onglets suivants : « les services », « classe exceptionnelle », « consultation de votre dossier », « synthèse ».</p>